

Communiqué de presse, Paris, le 30 novembre 2009

Le Centre du luxe et de la création donne un nouveau souffle pour la constitution d'une filière luxe

Le luxe n'est que rarement considéré comme une filière à part entière. De la sorte, il ne bénéficie pas des outils d'orientation, de financement, ou d'innovation, dont toute grande filière est dotée. Cette situation est d'autant plus regrettable aujourd'hui que la crise a eu un effet inattendu sur les maisons de luxe. Certes, le Ministère de l'Industrie a lancé des mesures d'urgences pour refonder les relations entre grands groupes et PME et a permis une première avancée en réunissant les donneurs d'ordre de la mode. Mais il est temps d'élargir la réflexion à l'ensemble des secteurs du luxe.

C'est pour remédier à cet état de fait que, jouant son rôle de *think tank* et *do tank*, le Centre du luxe et de la création propose **dix mesures fondamentales pour réinventer le luxe et son économie**, qu'il pourra mettre en œuvre avec le concours de partenaires intéressés :

1. Inventer le portail et l'agence des créateurs et des métiers du luxe
2. Développer les partenariats entre les entreprises de luxe et les organismes de recherche
3. Lancer un pôle de compétitivité « luxe et création »
4. Initier un Institut des Hautes Etudes de la Création
5. Intégrer le développement durable dans tous les secteurs du luxe et créer un label spécifique : le Bee Luxe
6. Créer une association d'investisseurs privés : les « Luxe Angels »
7. Initier la constitution d'un fonds d'investissement « luxe et création »
8. Mieux gérer la localisation des unités de production dans un double objectif de renforcement du patrimoine créatif et d'optimisation de la rentabilité
9. Instituer un crédit impôt création unique pour les entreprises du luxe
10. Valoriser le patrimoine des entreprises de luxe

Contact presse : Julie El Ghouzzi, 01 56 58 50 74 – julie.elghouzzi@centreduluxe.com

Etude du Centre du luxe et de la création

« 10 manières de réinventer le luxe et son économie »

Propositions en faveur de la compétitivité et de la créativité du luxe

ABSTRACT

Mesure n°1 : Inventer le portail et l'agence des créateurs et des métiers du luxe

Le luxe n'est que rarement considéré comme une filière à part entière. De la sorte, il ne bénéficie pas des outils d'orientation nécessaires au repérage et à la mise en réseau de ses acteurs. Ces derniers sont mal connus et mal répertoriés, ce qui nuit au décroisement et à la fertilisation croisée des métiers.

Dans la ligne d'initiatives comme les Talents du luxe et de la création, le Centre du luxe et de la création propose de mettre en place, le premier portail Internet des créateurs et des métiers du luxe, sur le modèle des réseaux sociaux, ainsi qu'une agence qui favoriserait la mise en relation des entreprises avec les créateurs.

Mesure n°2 : Développer les partenariats entre les entreprises de luxe et les organismes de recherche

Les secteurs du luxe qui doivent être des intégrateurs permanents d'innovation technologique, à l'égal des savoir-faire d'excellence et de créativité sont insuffisamment impliqués en ce domaine essentiel. Pourtant les opportunités de fertilisation croisées sont considérables, notamment en France, pays qui a la chance d'être un fabuleux conservatoire de traditions en même temps qu'un extraordinaire vivier de chercheurs.

C'est pourquoi le Centre du luxe et de la création propose de créer une plateforme d'échanges, de conseil et d'évaluation, pour faciliter le développement de partenariats entre les entreprises de luxe et les organismes de recherche.

Mesure n°3 : Lancer un pôle de compétitivité « luxe et création »

Les 71 pôles de compétitivité, dispositif public visant à favoriser l'innovation et les synergies entre entreprises, ne regroupent que 3 pôles connexes au luxe, filière pourtant indispensable à la compétitivité française et à son rayonnement économique.

Le Centre du luxe et de la création propose de stimuler et de coordonner la réflexion des différents partenaires intéressés, afin de constituer un pôle de compétitivité à vocation mondiale « luxe et création », qui intégrerait les PME et TPE de l'industrie du luxe, ainsi que des scientifiques et créateurs français et étrangers.

Mesure n°4 : Initier un Institut des Hautes Etudes de la Création

La Création est un actif stratégique. C'est pourquoi, au-delà du renforcement et du décloisonnement des systèmes de formation, il est important qu'un nouvel échelon de réflexion, et d'échanges au plus haut niveau soit créé.

Le Centre du luxe et de la création a imaginé, à cette fin, de lancer un Institut des Hautes Etudes de la Création, sur le modèle de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale. Cet Institut réunirait chaque année autour d'une vingtaine de créateurs du monde entier, des personnalités sélectionnées dans différents milieux économiques, sociaux et culturels et reflétant la diversité des métiers et des engagements.

Mesure n°5 : Intégrer le développement durable dans tous les secteurs du luxe et créer un label spécifique : le Bee Luxe

Nul ne peut plus ignorer que le développement durable, sous ses nombreuses formes, est devenu un facteur essentiel de l'avenir, mais également un critère de consommation majeur. Or, globalement, les initiatives des entreprises du luxe en la matière restent parcellaires et insuffisantes, alors qu'elles devraient être exemplaires.

Le Centre du luxe et de la création propose de créer un label international dénommé « Bien-être Ethique et Ecologique » (Bee Luxe). Ce label attesterait qu'un produit ou un service de luxe est respectueux de l'environnement et des règles éthiques, correspondant à une charte d'excellence.

Mesure n°6 : Créer une association d'investisseurs privés : les « Luxe Angels »

De nombreux créateurs du luxe ont atteint un degré de maturité et disposent d'un potentiel créatif important. Mais la plupart d'entre eux ne trouvent pas les moyens financiers nécessaires pour faire leurs preuves, en tant que créateurs de marque.

Le Centre du luxe et de la création propose de construire un pôle de *business angels*, les « Luxe Angels », qui contribuera à développer la capacité d'investissement dans le domaine du luxe, en valorisant mieux ce gisement d'entreprises en devenir, aujourd'hui ignoré. L'expérience, les compétences et le réseau du Centre constitueront à cet égard un appui précieux.

Mesure n°7 : Initier la constitution d'un fonds d'investissement « luxe et création »

Une fois leur entreprise lancée, nombreux sont les entrepreneurs des secteurs du luxe à souligner la solitude, le manque d'accompagnement et de financement efficaces, lors de la phase de développement. Il existe en effet peu de fonds d'investissement dédiés au luxe, si bien qu'aujourd'hui, la croissance de ces entreprises est mal assurée avec tous les inconvénients que cela implique, en termes de déploiement de marques nouvelles.

Le Centre du luxe et de la création propose d'initier la constitution d'un fonds d'investissement « luxe et création » d'une capacité initiale de 50 M€, en partenariat avec les marques de luxe, pour des opérations supérieures à 1 M€.

Mesure n°8 : Mieux gérer la localisation des unités de production dans un double objectif de renforcement du patrimoine créatif et d'optimisation de la rentabilité

Nombre d'entreprises du luxe délocalisent une partie de leur production, en raison principalement de différentiels de coût de main d'œuvre. Ce processus se poursuit ensuite vers d'autres pays. Pourtant certains risques sont insuffisamment identifiés ou ignorés par les entreprises, et sont de nature à avoir un impact sur leur pérennité voire sur la collectivité.

Le Centre du luxe et de la création propose d'élaborer des indicateurs et des modes d'évaluation qui permettent de mesurer, non seulement les avantages comparatifs des délocalisations et relocalisations en matière financière, mais aussi en termes d'impact patrimonial, managérial et social.

Mesure n°9 : Instituer un Crédit impôt création unique pour les entreprises du luxe

Depuis 1983, les entreprises bénéficient d'un Crédit impôt recherche pour soutenir leurs efforts en matière d'innovation technologique. La création, qui est son pendant dans le secteur du luxe, ne bénéficie d'aucune mesure fiscale aussi globale et incitative, puisque les dispositifs publics créés sont parcellaires et insuffisants.

Le Centre du luxe et de la création propose donc d'être l'organe de réflexion, de coordination et de négociation avec les pouvoirs publics, pour mettre au point un Crédit impôt création similaire au Crédit impôt recherche, dans des conditions d'exonération qui unifieraient les dispositifs existants.

Mesure n°10 : Valoriser le patrimoine des entreprises de luxe

Soumis au régime de droit commun de la TVA et de l'impôt sur les plus values, le patrimoine matériel des maisons de luxe est un capital mal exploité, faute de règles comptables et fiscales adaptées. Il est pourtant source de création, vecteur d'image, support de communication et peut devenir un levier de financement.

Le Centre du luxe et de la création propose de mener la réflexion avec les maisons et acteurs du luxe pour valoriser, auprès des pouvoirs publics, la nécessité de créer une nouvelle catégorie d'objet d'art : « les témoignages historiques des créations de luxe », à laquelle seraient appliqués les avantages fiscaux aujourd'hui circonscrits aux objets d'art.